



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 octobre 2004

**Projet de classement dans le Domaine Public et mise en conformité
des équipements de l'Allée Jean Gabin**

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040400

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les riverains de l'Allée Jean Gabin ont demandé l'incorporation de leurs voirie et équipements dans le Domaine Public.

Ceux-ci nécessitent une remise en état ainsi qu'une mise en conformité. A cet effet, les riverains mettront à la disposition de la Mairie la somme de 21 675,00 € comme participation aux travaux de remise en état. La part de la Ville est estimée à 65 025,00 €.

Cette rétrocession à la Ville a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 25 juin 2004.

Toutefois, les riverains souhaitent conserver une petite partie au fond de l'impasse : parcelle cadastrée section DH n° 369 d'une superficie de 35 m².

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir entre la Ville de Niort et les riverains, prévoyant les modalités de participation financière pour la mise en conformité de la voie et des équipements, dans le cadre de leur prise en charge et incorporation dans le Domaine Public Communal ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par les propriétaires riverains ;
- procéder, après incorporation dans le Domaine Privé de la Ville de l'emprise de la voie, à l'enquête publique réglementaire en vue de son classement dans le Domaine Public Communal, en application du décret n° 89-631 du 4 septembre 1989.

Le financement de cette opération est à prévoir au budget 2005.

La présente délibération annule et remplace la précédente en date du 25 juin 2004.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER